

**extrait**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix sept, le onze janvier, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil-municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Qui ont pris part au vote : 13*

**Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Sandrine GAYET ; Lionel FIAT ; Céline BERNIGAUD ; Stéphane MASTROPIETRO ; Alain GUIMET ; Vincent PELLETIER**

**Procurations : Catherine REAULT à Coralie BOURDELAIN ; Laurence LEROUX à Sandrine GAYET ; Jean-Paul BELLIN à Alain GUIMET ; Jean-Marc BELLEVILLE à Thierry MAZILLE**

**Jean-Marc BELLEVILLE ;**

**Absents : Christelle DEROUET ; Lionel FIAT**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry MAZILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 5 janvier 2017

**DELIBERATION N° 1 :**

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. (ETAT) POUR LE PROJET ECOLE MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 6 décembre 2016, portant sur la demande de subvention ETAT pour le projet de construction des 4 classes et la réhabilitation et mise en accessibilité PMR du bâtiment école/mairie.

Cette dernière délibération étant incomplète (plan de financement non inclus), il convient de délibérer à nouveau.

Comme indiqué dans la délibération du 6 décembre 2016, la dernière estimation des travaux (honoraires et bureaux de contrôles compris) s'élève à :  
1.905.795,32 € HT.

Il convient de scinder cette estimation en 2 parties :

Construction neuve 4 classes : 918.708,13 €

Réhabilitation et accessibilité PMR bâtiment école/mairie : 987.087,79 €

.../...

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

**Extension école : construction neuve 4 classes :**

Financement	Montant HT de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
D.E.T.R.	183.741,63 €	23/12/2016	En cours	20,00%
Région	96.464,35 €	23/12/2016	En cours	10,50%
Département	168.674,81 €	14/12/2016	En cours	18,36%
<b>Sous-total subventions publiques</b>	<b>448.880,79 €</b>			<b>48,86%</b>
Autofinancement	219.827,34 €			23,93%
Emprunt	250.000,00 €			27,21%
<b>TOTAL</b>	<b>918.708,13 €</b>			<b>100,00%</b>

**Réhabilitation et accessibilité PMR bâtiment école/mairie :**

Financement	Montant HT de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
D.E.T.R.	197.417,44 €	23/12/16	En cours	20,00%
Région	103.644,15 €	23/12/16	En cours	10,50%
Département	181.229,21 €	14/12/16	En cours	18,36%
Autre financement (FIFPH)	25.000,00 €	01/02/17	Demande à faire	2,53%
<b>Sous-total subventions publiques</b>	<b>507.290,80 €</b>			<b>51,39%</b>
Autofinancement	229.796,39 €			23,28%
Emprunt	250.000,00 €			25,33%
<b>TOTAL</b>	<b>987.087,19 €</b>			<b>100,00%</b>

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Préfet des subventions dans le cadre de la D.E.T.R.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 11 janvier 2017.  
 Pour extrait

Bernard MICHON  
 Maire de Revel,

